

135 € pour l'achat de protections hygiéniques... elle joue à cache-tampon la police de Macron ?

written by Claude t.a.l | 11 avril 2020



Nous vivons dans la période macroniste et, comme cela s'était produit durant la période pétainiste, un certain nombre de flics (beaucoup ?) se montrent capables de faire les pires mesquineries, et parfois aussi les pires saloperies.

L'exemple que je vais citer n'est qu'une petite mesquinerie, ce qui n'empêche que c'est quand même dégueulasse.

C'est le Journal des Femmes qui me l'apprend :

» *Sortir acheter des protections hygiéniques... et être verbalisé : des règles du confinement* «

Ce n'est pas de première nécessité !
135 € !

Exemples à l'appui dans l'article.

Contrôle machiste. Sur les réseaux sociaux, plusieurs femmes ont partagé avoir reçu une amende pour être sorties acheter des protections périodiques. Ces produits n'ont pas été considérés... comme des achats de première nécessité ! Et pourtant, règles (et tampons) s'appliquent aussi en confinement !

Trois semaines après l'instauration du [confinement](#) en France, des voix s'élèvent pour dénoncer des amendes injustifiées... voire misogynes. Sur les réseaux sociaux, plusieurs femmes racontent avoir été verbalisées après être sorties pour acheter des serviettes, tampons, coupes menstruelles ou un test de grossesse. Selon les témoignages, les autorités n'ont pas estimé que ces produits étaient des achats de première nécessité. Peut-être qu'une mousse à raser ou une huile à barbe auraient été considérées comme plus essentielles...

Les protections hygiéniques, pas de première nécessité ?

« Une amie à mon copain est allée chercher des tampons et s'est pris une amende, parce que selon le flic, c'est pas vital », s'indigne une internaute sur Twitter. *« 135 euros d'amende »*, évoque une autre. Pour beaucoup de personnes qui ont réagi à ces posts, ces verbalisations dans le cadre des restrictions de sorties sont abusives. Dans le cas d'une des témoins, c'est le compagnon qui a écopé d'une amende pour être allé acheter des protections hygiéniques à sa place.

Même s'il reste nécessaire de réduire ses déplacements, rien n'empêche une femme ou une personne tierce **d'aller acheter des protections périodiques** ou tests de grossesses dans une pharmacie ou une surface de vente autorisée pendant le confinement, [ce n'est pas un motif de verbalisation](#).

<https://www.journaldesfemmes.fr/societe/actu/2629333-regles-confinement-protections-hygieniques-serviette-tampons/>

Pour se distraire en cette période de confinement, la police de Macron a-t-elle reçu l'ordre de jouer à cache-tampon ? (à 135 euros la partie)

Et pendant ce temps, dans les quartchiés...

Note de Christine Tasin

Le seul problème dans l'article du Journal des Femmes, c'est que ces amendes soient qualifiées de machistes... Elles sont aussi stupides et inacceptables que celles qui frappent ceux qui achètent du coca ou du pastis. Aucun policier n'a le droit de décider de ce qui, pour vous, est de première nécessité. Et ce n'est pas parce que les serviettes hygiéniques sont réservées aux femmes que ce sont des amendes machistes ou anti-femme. Faut arrêter avec le complexe de persécution. Vous avez simplement des autorisations de sortie mal faites, aberrantes, qui ouvrent la voie à tous les excès si les forces de l'ordre les appliquent au pied de la lettre. Rien de plus, rien de moins.